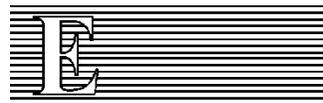




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr. générale

E/ECA/COE/33/12
17 mars 2014

Français
Original: anglais

Trente-troisième réunion du Comité d'experts

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abuja (Nigéria)
25-28 mars 2014

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

Deuxième volet : Plan-programme biennal

Programme 15 : Développement économique et social en Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	1
Sous-programme 1. Politique macroéconomique	4
Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce	6
Sous-programme 3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	8
Sous-programme 4. Statistiques	10
Sous-programme 5. Renforcement des capacités	13
Sous-programme 6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement	15
Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement	17
Sous-programme 8. Planification du développement et administration	24
Sous-programme 9. Développement social	27
Textes portant autorisation des sous-programmes	29

Orientation générale

15.1 Le programme a pour objectif général de promouvoir le développement économique et social inclusif et durable, à l'appui de l'accélération de la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision à long terme énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux figurant dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, une fois adopté par l'Assemblée générale, et ceux fixés par les autres grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux conclus depuis 1992.

15.2 Le mandat du programme procède de la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, portant création de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ce mandat a été étoffé dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que de la Commission elle-même. D'autres mandats ont été définis par l'Union africaine et par les conclusions et décisions issues de grandes conférences et réunions au sommet internationales, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20), et par l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les décisions adoptées par la Commission à sa quarante-sixième session, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2013; et par les participants à la Conférence des chefs d'État de l'Union africaine à sa vingtième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en janvier 2013, constituent le fondement du présent plan-programme biennal. En mars 2013, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a adopté la résolution 908 (XLVI) approuvant une nouvelle vision et orientations stratégiques de la Commission, y compris un objectif, de nouvelles priorités en matière de programmes et une nouvelle structure organisationnelle.

15.3 La décennie écoulée, nombre de pays africains ont enregistré une croissance constante, affichant des progrès remarquables en ce qui concerne l'accélération du développement économique et social et l'atteinte de certaines cibles des objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. Cet élan de croissance s'est maintenu en 2013, le produit intérieur brut ayant crû de 5 % en moyenne, une performance bien supérieure à la moyenne mondiale, ce qui a fait de l'Afrique une des régions du monde où la croissance est la plus forte.

15.4 La croissance économique actuelle de l'Afrique n'a pas été positive à tous points de vue. En effet, elle ne s'est généralement pas accompagnée de la transformation structurelle et de la diversification tant recherchées, ni souvent traduite par un développement humain équitable et l'amélioration des conditions de vie de la majorité des populations. Les pays deviennent de plus en plus riches, mais de larges couches de la société sont laissées pour compte. Après une décennie de croissance vigoureuse, quelque 50 % de la population africaine continue de vivre dans la pauvreté. Les disparités en matière de revenu sont de plus en plus apparentes. Le modèle et la qualité actuels de la croissance sont insoutenables et pourraient compromettre les chances du continent de parvenir à la transformation et au développement durable, en ce sens qu'il en résulte un nombre trop important de personnes qui vivent dans la pauvreté, un trop grand nombre d'enfants qui ne mangent pas à leur faim et trop de jeunes sans emploi. L'inégalité d'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement et aux infrastructures tend à creuser davantage le fossé des inégalités. Les petits exploitants agricoles n'ont pas participé à cette croissance forte, ce qui a eu pour effet de maintenir les populations rurales dans leurs conditions de pauvreté et

de vulnérabilité. Les inégalités profondes, persistantes et croissantes observables sur le continent ont des incidences aux plans économique, social et politique. Elles sapent les relations de confiance et les liens de solidarité qui unissent les sociétés. À long terme, elles finiront par compromettre la croissance économique, la productivité et le développement des marchés. Elles ébranlent la confiance dans les gouvernements et les institutions et créent des conditions propices à l'éclatement des conflits et des troubles sociaux, comme en témoigne la récente expérience de certains pays africains.

15.5 Le message central est que la croissance économique seule ne suffit pas. En effet, celle-ci ne s'accompagne pas de politiques délibérées et proactives visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'intégration de tous. Soutenir ces tendances positives et réaliser la croissance et le développement partagés constituent par conséquent le défi primordial en matière de politique de développement que les pays africains se doivent de relever, en tant que priorité absolue. Pour ce faire, il faudra également s'attaquer à plusieurs défis et contraintes liés, notamment s'assurer une croissance plus forte, soutenue et équitable, investir dans le développement humain, notamment l'éducation, les services de santé et les infrastructures et la création d'emplois, promouvoir l'agriculture et la sécurité alimentaire, accélérer l'intégration régionale, promouvoir le commerce intra-africain et, enfin, renforcer les capacités des États et des institutions pour l'amélioration de la gestion économique. La réalisation de l'égalité des sexes et le renforcement des capacités statistiques nationales doivent également rester des priorités absolues. En outre, pour progresser dans ces domaines, l'Afrique devra relever le défi intersectoriel décisif que représente la mobilisation des ressources. Ces tendances positives ne pourront également être maintenues que dans un contexte international favorable, disposé à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, notamment au regard des changements climatiques, du commerce international et des instances et processus décisionnels mondiaux de premier plan où un poids plus important devrait être accordé au continent.

15.6 À la suite de sa récente restructuration, la CEA s'est repositionnée pour répondre à ces défis en matière de développement. En conformité avec son mandat et son avantage comparatif, la stratégie globale de la Commission pour atteindre les objectifs du programme continuera de s'articuler autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires adoptés par l'Assemblée générale en 2013 dans le cadre de la restructuration de la CEA. La nouvelle orientation stratégique vise à réorganiser la Commission de façon à mobiliser ses avantages comparatifs à l'appui des efforts déployés par le continent pour surmonter les nouveaux défis existants et émergents du développement afin de réaliser le développement partagé et au service de la transformation. Au nombre des aspects clefs de la nouvelle orientation des programmes figurent la réorganisation des sous-programmes sur des bases thématiques, qui correspondent dans l'ensemble aux priorités de développement de l'Afrique, ainsi que le recentrage et le regroupement des activités liées aussi bien au sein des sous-programmes qu'entre ces derniers, pour assurer la cohérence et les complémentarités du programme.

15.7 La réorganisation s'est traduite par la réduction du nombre de sous-programmes qui ont désormais une orientation plus stratégique. Les neuf sous-programmes sont axés sur des priorités thématiques ou sectorielles qui sont essentielles pour la transformation de l'Afrique, à savoir: 1) Politique macroéconomique; 2) Intégration régionale et commerce; 3) Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique; 4) Statistiques; 5) Renforcement des capacités; 6) Parité et participation des femmes au développement; (7) Activités sous-régionales pour le

développement; 8) Planification et administration du développement; et 9) Développement social. Un effort particulier a été consenti pour faire en sorte que la stratégie de prise en compte de la problématique homme-femme de la Commission apparaisse dans les neuf sous-programmes de ce plan-programme biennal.

15.8 Si la majorité des priorités du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 traduisent la continuité dans l'orientation des activités menées par la CEA au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le programme pour 2016-2017 fera l'objet d'améliorations et d'affinements afin de faire face à d'importantes questions émergentes à l'appui de la transformation de l'Afrique. Par conséquent, une nouvelle caractéristique clef du présent plan est la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme international de développement pour l'après-2015 une fois adopté par l'Assemblée générale.

15.9 Les modalités d'application comprennent une combinaison comportant des travaux de recherche théorique pour générer du savoir, du plaidoyer et de la recherche de consensus, des services consultatifs et de la coopération technique. La CEA assurera la prestation de ces services par le biais d'analyses économiques et sociales et l'élaboration de rapports pour suivre et évaluer les progrès accomplis par l'Afrique dans l'exécution de ses engagements mondiaux et régionaux; l'élaboration de recommandations, lignes directrices et normes pour faciliter la concertation; l'organisation du dialogue sur les politiques pour faciliter la recherche de consensus et l'adoption de positions régionales communes sur les grandes questions; la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités sous la forme de services consultatifs et de formations pour diffuser les bonnes pratiques. La Commission continuera de garantir la haute qualité et l'efficacité de ses produits en renforçant ses procédures d'assurance de qualité et l'impact de ses interventions.

15.10 Les partenariats stratégiques continueront d'occuper une place centrale dans la mise en œuvre du programme. En conformité avec sa nouvelle stratégie de partenariat, la CEA mettra à profit ses avantages comparatifs pour obtenir la participation d'un large éventail de partenaires, issus ou non du système des Nations Unies, afin que ses travaux puissent avoir le plus grand impact possible. Pour ce faire, elle continuera de prendre part aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations dans les activités de développement de l'ONU, et de renforcer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle continuera de consolider ses relations de partenariat avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les autres organisations régionales, ainsi qu'avec la société civile africaine et les organisations du secteur privé. La coordination et la collaboration entre les organes des Nations Unies présents en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions du mécanisme de consultation régionale de ces organismes mis en place par la CEA en vue d'appuyer l'Union africaine et le programme du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. Elle travaillera aussi en collaboration étroite avec les autres commissions régionales pour mettre en place des initiatives conjointes en vue de renforcer la dimension régionale du développement mondial. Au niveau national, elle collaborera étroitement avec le réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies et tirera ainsi parti des atouts propres aux fonds et aux programmes à ce niveau. Seront également développés et renforcés les partenariats avec les autres parties prenantes, dont le secteur privé, la société civile, les universités et institutions de recherche.

15.11 Dans le cadre de ses efforts permanents pour renforcer son efficacité en matière d'organisation et de développement, et maximiser l'impact de son action, la CEA a mis en place un cadre redditionnel, qui définit des responsabilités en matière de résultats aux différents sous-programmes, ainsi qu'une nouvelle politique d'évaluation. Les deux mécanismes sont en place et visent à évaluer les progrès accomplis et les réalisations par rapport à des cibles selon une démarche de gestion axée sur les résultats, qui est actuellement institutionnalisée dans les processus de programmation et d'évaluation de la Commission. À cet égard, le cadre logique de chaque sous-programme a été revu et affiné pour rendre les indicateurs de succès plus mesurables et concrétiser la nouvelle orientation stratégique de la Commission.

Sous-programme 1 Politique macroéconomique

Objectifs de l'Organisation: Accélérer la transformation économique de l'Afrique grâce à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des plans, politiques et stratégies pour une meilleure gestion économique.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des États membres d'analyser et d'interpréter les tendances de développement, et d'élaborer et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des plans de développement qui promeuvent la croissance inclusive et la transformation structurelle.</p> <p>b) Accroissement de la capacité des États membres d'accélérer le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources intérieures et extérieures au service de la croissance transformatrice et du développement.</p>	<p>a) i) Augmentation (pourcentage) du nombre d'États membres qui, dans le cadre des enquêtes menées, jugent les modèles de prévision, les outils de planification et produits du savoir de la CEA « utiles » ou « très utiles » pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans macroéconomiques au service de la croissance inclusive et de la transformation structurelle.</p> <p>a) ii) Augmentation du nombre de références, dans les documents officiels, aux analyses et recommandations des publications et rapports phares de la CEA, tels que le Rapport économique sur l'Afrique.</p> <p>b) i) Augmentation du nombre d'États membres ayant adopté des politiques, programmes et initiatives en faveur du développement du secteur privé qui tiennent compte des recommandations et du travail de plaidoyer de la CEA.</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'États membres qui ont mis au point des mécanismes et initiatives visant à accroître la mobilisation des</p>

- ressources intérieures et extérieures, y compris de mécanismes de financement novateurs fondés sur les recommandations et le travail de plaidoyer de la CEA.
- c) Renforcement des capacités des États membres d'adopter des pratiques et des normes de bonne gouvernance économique pour l'amélioration de la gestion du secteur public et de la prestation des services.
- c) i) Augmentation du nombre d'États membres mettant en œuvre des politiques, programmes et initiatives qui reflètent les codes, normes et recommandations proposés par la CEA pour l'amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques.
-

Stratégie

15.12 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de la politique macroéconomique. Celle-ci s'attachera principalement à accélérer le passage des pays africains du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire. Un élément important de cette stratégie est la recherche appliquée, qui permettra de formuler des recommandations destinées à soutenir les États membres dans l'élaboration des politiques et programmes macroéconomiques nécessaires pour assurer une croissance forte, inclusive et écologiquement viable, créer des possibilités d'emploi et accélérer le développement socioéconomique, dans des conditions de bonne gouvernance et de stabilité.

15.13 Le sous-programme axera une partie de ses travaux de recherche et d'analyse sur le développement du secteur privé, de façon à permettre la croissance économique, la création de richesses et la réduction des inégalités. Pour renforcer le rôle du secteur privé, un accent particulier sera mis sur la promotion des investissements et le renforcement du secteur financier par le biais de l'amélioration de la structure de gouvernance, ainsi que des cadres réglementaires et institutionnels des institutions financières. Les partenariats public-privé seront également examinés, l'objectif étant d'aider les États membres à élaborer des politiques et incitations propres à attirer l'investissement privé. Le sous-programme établira en outre des documents de politique générale visant à appuyer l'action menée par les États membres pour stimuler l'investissement et renforcer les capacités nécessaires au développement des petites et moyennes entreprises.

15.14 Afin d'accompagner les efforts déployés par les États membres en vue de relancer le processus de planification, le sous-programme prévoit des travaux normatifs et analytiques dans le domaine de la planification du développement. Ces travaux de recherche viseront à aider les pays africains à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes d'allocation efficace de ressources pour la production, l'investissement et la distribution, avec pour objectif d'accélérer la croissance économique inclusive.

15.15 Le sous-programme s'attachera également à établir des prévisions économiques relatives aux principaux indicateurs économiques des États membres afin de les soutenir dans leurs efforts de planification. À cette fin, des modèles de prévision seront diffusés au moyen des produits du savoir,

tels que le Rapport économique sur l'Afrique, des conférences de haut niveau et des séminaires d'orientation, des réseaux régionaux et internationaux de modélisation et de prévisions économiques, comme le Projet LINK hébergé par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Les modèles prévisionnels serviront également à l'établissement de monographies nationales et sous-régionales.

15.16 La stratégie mise en place permettra également de faire en sorte que les progrès réalisés par l'Afrique dans le domaine de la bonne gouvernance économique soient suffisamment constants pour soutenir le programme de développement du continent, notamment en encourageant des politiques et programmes destinés à promouvoir une gestion efficace et participative du secteur public. À cet égard, la stratégie sera axée sur la recherche et le renforcement des capacités concernant les mesures visant à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique. Le renforcement de la capacité des États de planifier et de gérer leur développement constituera un domaine d'action prioritaire. Le sous-programme mettra également l'accent sur le renforcement des capacités du secteur public, notamment l'élaboration de mesures destinées à améliorer la gestion des finances publiques, des politiques budgétaires et d'investissement public, aux niveaux national et local, et à l'incorporation dans les cycles de politique publique de pratiques de gestion axées sur les résultats.

Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

Objectifs de l'Organisation : Promouvoir la coopération et l'intégration entre les États membres, pour faire face aux difficultés de la transformation structurelle et renforcer le rôle de l'Afrique dans l'économie mondiale, par le biais du commerce, des investissements, de l'industrie, de l'agriculture et d'une gestion des terres favorable à un développement inclusif et durable

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
<p>a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes destinés à accélérer l'industrialisation, en axant l'action menée sur les infrastructures régionales, l'énergie, les chaînes de valeur régionales, la sécurité alimentaire et l'agriculture</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui se servent des mesures et moyens d'intervention élaborés par la CEA pour concevoir ou exécuter des politiques ou des programmes dans les domaines des infrastructures, des chaînes de valeur régionales, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, en appui à la transformation structurelle et au développement durable ii) Augmentation du nombre de pays qui intègrent des objectifs d'industrialisation, de capacités de production et de développement parmi leurs politiques nationales de développement et leurs cadres de programmation</p>
<p>b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de concevoir des politiques et programmes dans les domaines du commerce intra-africain et international, et de créer un cadre propice aux investissements</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays et de communautés économiques régionales qui ont conçu et exécutent des politiques, des programmes et des formules institutionnelles pour stimuler les échanges intra-africains, accélérer la mise en place</p>

des zones régionales de libre-échange et de la zone continentale de libre-échange, et attirer l'investissement direct étranger ainsi que les investissements intra-africains

ii) Augmentation du nombre de pays africains faisant partie régionales de zones de libre-échange et autres accords commerciaux régionaux grâce à l'harmonisation de leurs politiques régionales en vue de la mise en place de la zone continentale de libre-échange

iii) Augmentation du nombre de pays africains qui bénéficient de l'aide de la CEA, notamment de l'examen des politiques d'investissement, de l'appui à la négociation de traités d'investissement et de l'exécution de politiques nationales en faveur de l'investissement direct étranger

c) Amélioration de la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques et des programmes fonciers garantissant des droits fonciers équitables pour les deux sexes, ainsi qu'une utilisation et une gestion efficaces et rationnelles des terres, dans une perspective de développement durable

c) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui appliquent les lignes directrices de la CEA sur les politiques foncières et autres recommandations stratégiques, apparaissant dans différentes observations

Stratégie

15.17 La mise en œuvre du sous-programme incombe à la Division de l'intégration régionale et du commerce.

15.18 Afin de résoudre les difficultés liées au développement inclusif et à la transformation structurelle de l'Afrique, l'action menée dans le cadre du sous-programme sera axée sur la recherche en matière d'élaboration de politiques, la recherche de consensus ainsi que la fourniture de services consultatifs, à l'appui des efforts déployés par les États membres, la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales en faveur de la réalisation de la transformation structurelle de l'Afrique au moyen de échanges commerciaux, des investissements, de l'industrie et de l'agriculture au service d'un développement inclusif et durable. Des recherches en matière d'élaboration de politiques et des études de cas seront réalisées et des programmes de renforcement des capacités seront mis en œuvre pour déterminer les moyens de stimuler les investissements intra-africains et la capacité de négociation de l'Afrique dans les négociations commerciales multilatérales, dans le contexte du renforcement de l'intégration du continent. Le sous-programme vise à favoriser le rôle des pays africains dans le commerce mondial et dans l'économie internationale, en renforçant leur capacité de formuler et d'exécuter des politiques commerciales et d'exporter des stratégies de développement. Grâce aux analyses et à la préparation de recommandations réalisées dans le cadre du

sous-programme, les parties en présence seront mieux à même de faire face aux nouvelles difficultés apparaissant dans le commerce intra-régional, le commerce international, les négociations commerciales l'intégration régionale et les relations économiques internationales. Le sous-programme stimulera aussi les débats sur les politiques à mener et la formation de consensus en matière de commerce et d'investissements.

15.19 Le sous-programme contribuera aussi aux travaux menés dans le cadre du programme de transformation de l'Afrique grâce aux recherches et aux analyses réalisées pour aider les États membres à mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique ainsi que d'autres initiatives relatives à l'industrialisation et aux infrastructures visant l'intégration régionale comme stratégie de développement économique. L'action menée s'inscrira dans le cadre du plan d'action de la Commission de l'Union africaine (2013-2017) et d'une étroite collaboration avec la Commission, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales, et visera l'élaboration des politiques reposant sur des données factuelles, pertinentes tant pour l'industrialisation de l'Afrique que pour le développement de ses infrastructures. Dans le domaine de l'agriculture et de la politique foncière, le sous-programme sera axé sur l'agriculture et la transformation rurale, les chaînes de valeur régionales des produits de base stratégiques, ainsi que les droits fonciers et la gestion de l'utilisation des terres.

Sous-programme 3 Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Objectif de l'Organisation: Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de nouvelles initiatives au service d'un développement durable et équitable de l'Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de développer et de tirer profit des nouvelles technologies et des innovations au service du développement.	a) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales visant à renforcer les nouvelles technologies et les innovations au service du développement, conformément aux recommandations d'ordre stratégique de la CEA ii) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des politiques ou des cadres réglementaires visant à renforcer les nouvelles technologies et l'innovation en s'appuyant sur l'action menée par la CEA dans les domaines de la recherche et du plaidoyer
b) Renforcement de la capacité des États membres de formuler et de mettre en œuvre des réformes politiques, en axant leur action sur les secteurs les plus innovants, pour	b) i) Augmentation du nombre de pays ayant formulé ou mis en œuvre des réformes politiques en axant leur action sur les secteurs les plus

favoriser la mise en place d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

c) Amélioration de la capacité des États membres et des autres partenaires de formuler et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres réglementaires concernant la gestion des ressources minérales, conformément à la Vision africaine de l'industrie minière

d) Amélioration de la capacité des États membres et des autres partenaires de mettre en œuvre et d'intégrer des approches d'adaptation aux changements climatiques dans leurs principaux programmes, politiques et stratégies de développement au niveau sectoriel et national afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la capacité de réagir aux répercussions de ces changements

innovants, pour favoriser la mise en place d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, conformément aux recommandations de la CEA

c) Augmentation du nombre d'États membres aidés par la CEA, par le biais du Sous-programme, qui ont engagé des stratégies, des plans d'action et des initiatives politiques aux fins de gérer les ressources minérales et autres ressources naturelles conformément à la Vision africaine de l'industrie minière

d) Augmentation du nombre d'États membres qui ont intégré des approches d'adaptation aux changements climatiques et les mettent en œuvre, grâce à l'appui de la CEA

Stratégie

15.20 La mise en œuvre du sous-programme 3 incombe à la Division des initiatives spéciales, qui a été structurée en fonction des thèmes à traiter. La stratégie d'exécution des activités portera principalement sur les travaux de recherche, d'analyse et de mise au point de politiques, et visera à appuyer l'action des États membres dans les domaines suivants : a) promotion de l'utilisation des innovations sociales, économiques et environnementales ainsi que des systèmes technologiques ; b) exploitation des ressources minérales dans le contexte de la Vision africaine de l'industrie minière ; c) réalisation de recherches et d'analyses en vue de l'élaboration de politiques, visant à soutenir la formulation et la mise en place de politiques au service de l'économie verte, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et à tirer le meilleur profit possible des ressources naturelles de l'Afrique ; d) recherche de solutions aux difficultés liées aux changements climatiques.

15.21 Dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le sous-programme prévoit des travaux de recherche et d'analyse visant à aider les États membres à adopter les politiques et les stratégies en matière d'innovation et de nouvelles technologies recherchées pour asseoir les compétences techniques et les capacités entrepreneuriales d'innovation voulues, et mettre en place des mécanismes rationnels permettant d'acquérir les technologies nécessaires. Le sous-programme continuera aussi d'appuyer des stratégies intégrant la question du genre, visant à mettre sur pied une économie numérique en Afrique et à en soutenir le développement, et à créer un cadre porteur pour l'économie du

savoir, qui aidera les pays d’Afrique à formuler, à mettre en œuvre et à évaluer des politiques et des stratégies engagées en matière de nouvelles technologies et d’innovation.

15.22 Le sous-programme prévoit également des travaux de recherche et d’analyse politique sur le développement des ressources minérales. Le Centre africain de développement minier, créé récemment, appuiera la mise en œuvre du projet Vision africaine de l’industrie minière, pour permettre au continent d’intégrer le secteur des industries extractives dans son développement économique et social. Le Centre africain de développement minier fournira également des services consultatifs et de renforcement des capacités aux communautés économiques régionales dans les principaux domaines de l’industrie minière ; ces services porteront notamment sur la gouvernance de ce secteur d’activité et la promotion de la création de l’établissement de liens économiques.

15.23 Le sous-programme prévoit aussi des travaux de recherche et d’analyse sur les incidences, au niveau des politiques à mener, du modèle de l’économie verte pour le développement de l’Afrique. On s’emploiera également à promouvoir et à appuyer la mise en place efficace, cohérente et coordonnée du programme de développement durable de l’ONU, dont les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, et le Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d’action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, à l’échelle nationale, sous-régionale et régionale.

15.24 Dans le cadre du sous-programme, le Centre africain pour la politique en matière de climat aidera les États membres et autres parties prenantes à faire face aux difficultés liées à l’adaptation aux changements climatiques. Il mènera des travaux de recherche et d’analyse visant à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques pour le développement durable. Le Centre continuera aussi de renforcer les capacités des pays d’Afrique de participer plus efficacement aux négociations internationales sur le climat et de tirer parti du financement des mesures d’adaptation aux changements climatiques.

Sous-programme 4 Statistiques

Objectif de l’Organisation : Renforcer la production, la diffusion et l’exploitation de données statistiques de qualité aux fins de l’élaboration de politiques reposant sur des données factuelles, pour appuyer la transformation structurelle de l’Afrique et concourir à l’exécution du programme de développement durable.

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la capacité des États membres de recueillir, compiler, stocker, analyser, diffuser et utiliser systématiquement des statistiques et indicateurs officiels dans les domaines économiques, sociaux, démographiques et environnementaux, afin de produire des données de qualité, ventilées notamment par sexe, à l’intention des responsables politiques et de l’ensemble de la population.

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays que la CEA aide, s’agissant de mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de la statistique, conformément aux normes et pratiques statistiques internationales

a) ii) Augmentation du nombre de

pays qui adoptent des stratégies et des lignes directrices en matière de statistique, et qui élaborent des plans d'action pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil, ainsi que le système de comptabilité nationale de 2008

b) Augmentation du nombre de statistiques harmonisées de qualité disponibles, devant permettre de développer la base de données de la CEA

b) i) Augmentation du nombre de pays possédant au moins 3 points de mesure et 10 indicateurs depuis 2005, conformément aux recommandations et aux normes internationales de suivi des objectifs de développement pour lesquels il existe des séries chronologiques de données statistiques dans la base de la CEA

ii) Pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits, dans les enquêtes d'évaluation, de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données contenues dans la base de la CEA

iii) Augmentation du nombre de téléchargements de l'Annuaire statistique pour l'Afrique, de la base de données statistiques africaine et du répertoire global en ligne des bases de données économiques, sociales et environnementales africaines de la CEA

Stratégie

15.25 L'exécution du sous-programme 4 incombent au Centre africain pour la statistique. Compte tenu de la nature interdisciplinaire des statistiques, le Centre œuvrera en étroite collaboration avec les autres Divisions et Bureaux de la CEA, et, en particulier, avec les centres de données des Bureaux sous-régionaux.

15.26 Le sous-programme visera, par l'encouragement du recours aux technologies modernes, d'accroître les capacités statistiques des pays africains de collecter et d'utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées, afin de mesurer les progrès réalisés pour ce qui est de l'exécution d'objectifs de développement à l'échelle nationale, régionale et internationale, et d'appuyer l'intégration régionale, notamment l'harmonisation des méthodes de recensement, d'enquêtes, de classification économique, et des indicateurs de développement, conformément aux méthodes suivies au niveau international.

15.27 En premier lieu, le sous-programme appuiera opportunément l'action menée par les pays africains pour améliorer leurs opérations statistiques, notamment pour ce qui est de réaliser des recensements et des enquêtes, et de rendre les données et les produits d'information rapidement disponibles pour les usagers. Une attention particulière sera consacrée à l'utilisation efficace des données administratives, qui sont nécessaires pour produire des statistiques relatives aux questions relatives au genre, à la mise en place de procédures de fourniture de données reposant sur des données factuelles et au suivi des progrès réalisés, s'agissant d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international.

15.28 Le sous-programme continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence et l'appui qu'il apporte aux pays pour ce qui est de concevoir et de mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement de la statistique. Il continuera également de contribuer à l'application de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, qui insiste sur l'importance que revêt l'existence de statistiques comparables pour l'intégration régionale. Les données statistiques comparables et de meilleure qualité ainsi obtenues serviront à alimenter en continu la base de données statistiques de la CEA. À cette fin, la CEA collaborera avec les bureaux de statistique nationaux pour favoriser la collecte de données au moyen d'appareils portatifs et autres outils et méthodes informatiques modernes.

15.29 La stratégie prévoit également : 1) la conduite de travaux méthodologiques rigoureux, pour la production de manuels et de guides, 2) l'exécution de projets opérationnels; 3) l'organisation de campagnes de sensibilisation pour remédier aux problèmes institutionnels et élaborer des stratégies nationales concernant le développement de la statistique; 4) la diffusion de l'information et des pratiques optimales; 5) la fourniture d'une assistance technique. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration de manuels sur la production de statistiques harmonisées et un appui sera apporté aux groupes de travail s'occupant de questions telles que l'harmonisation des statistiques sur les prix; les statistiques des comptes nationaux; le commerce et les finances publiques; l'élaboration de données statistiques dans des pays pilotes; la tenue de bases de données; la communication; la prise en compte de la problématique hommes-femmes; le renforcement du cadre institutionnel. Les activités du sous-programme seront menées en coordination avec des organes et programmes des Nations Unies comme la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement ainsi que les autres organisations

internationales ; elles favoriseront l'harmonisation et la collaboration en matière de statistique dans le cadre des réunions de la Commission africaine de statistique.

Sous-programme 5 Renforcement des capacités

Objectif de l'Organisation: Renforcer les capacités des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des autres organisations intergouvernementales de formuler, de mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes reposant sur des données factuelles aux plans national, sous-régional et régional, à l'appui du développement de l'Afrique.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité de l'Union africaine de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les priorités et programmes de ses organes et institutions

a) i) Augmentation du nombre de projets ou de programmes menés à bien avec l'assistance de la CEA dans le cadre de la mise en œuvre des priorités et programmes des organes et institutions de l'Union africaine.

ii) Augmentation du nombre d'États membres de l'Union africaine ou des responsables de haut niveau de la Commission de l'Union africaine qui expriment leur satisfaction en ce qui concerne le soutien et le service apportés aux mécanismes intergouvernementaux, y compris la qualité des rapports et la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

b) Renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et de mettre en œuvre des politiques et programmes pour l'avancement du programme africain de développement de l'Afrique dans le cadre l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme international de développement pour l'après-2015 une fois adopté par l'Assemblée générale

b) Augmentation du nombre des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales ayant bénéficié d'assistance, sous forme de renforcement des capacités, à leur demande, pour formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes à l'appui du programme de développement de l'Afrique

Stratégie

15.30 L'exécution du sous-programme 5 incombe à la Division du développement des capacités. À titre de contribution à la transformation structurelle en Afrique, on s'attachera à traduire les travaux analytiques et de recherche de la CEA en activités opérationnelles au service du renforcement des capacités afin de maximiser l'impact des interventions de la Commission. À cet égard, le sous-programme offrira des services consultatifs politiques aux institutions nationales, sous-régionales et régionales et les aidera à formuler des stratégies, des projets et programmes.

15.31 En outre, le sous-programme sera axé sur le renforcement des capacités de l'Union africaine et de ses organes, dont l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les communautés économiques régionales pour approfondir et faire avancer le programme de l'Union africaine sur l'intégration continentale dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La stratégie mettra également l'accent sur le renforcement des capacités des pays africains et de leurs organisations de développement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des programmes appropriés pour atteindre les objectifs de développement de l'Afrique et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, une fois adopté par l'Assemblée générale.

15.32 Le sous-programme offrira également une assistance technique directe dans les domaines prioritaires du NEPAD, ainsi qu'au processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, au secrétariat du Mécanisme et aux pays participants afin d'encourager l'appropriation et l'encadrement par les Africains du programme de développement du continent. Le sous-programme contribuera donc à encourager la mise en place d'un modèle de gouvernance qui favorisera la promotion socioéconomique en Afrique. Cette approche novatrice favorise l'appropriation africaine, la direction et le principe de responsabilité mutuelle en matière de pratique du développement en Afrique. Il intensifiera également l'aide apportée aux États membres pour ce qui est de l'application du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, notamment en ce qui concerne la constitution et la gestion d'une base de données fiable et pertinente, et l'appui au schéma de gouvernance de l'Union.

15.33 La coordination et la collaboration interinstitutions entre les organismes de l'ONU présents en Afrique seront renforcées dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique mis en place par les organismes des Nations Unies en vue d'appuyer le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine au-delà de 2016 ainsi que ses plans et priorités stratégiques, y compris le programme du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. En outre, le sous-programme sera responsable de la coordination et de l'organisation des réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale des organismes de l'ONU présents en Afrique.

15.34 Le sous-programme offrira également une assistance technique et d'autres appuis relatifs au renforcement des capacités en réponse aux demandes spécifiques formulées par les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales pour renforcer les capacités techniques, humaines et institutionnelles aux plans national, sous-régional et régional. Le renforcement des capacités au cours de la période 2016-2017 sera axé sur les principales priorités stratégiques suivantes: analyse macroéconomique, industrialisation, planification du développement et gestion des ressources naturelles.

Sous-programme 6 Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

Objectif de l'Organisation: Promouvoir le renforcement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dimensions essentielles de la transformation structurelle de l'Afrique, dans le contexte des engagements pris au plan mondial et régional en la matière.

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, d'établir des rapports sur la question et de faire face aux nouveaux enjeux ayant une incidence sur la situation des femmes et des filles

b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'intégrer la problématique hommes-femmes et les préoccupations relatives à la situation des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux.

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales faisant état d'avancées dans la mise en œuvre des politiques et programmes portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément aux engagements pris aux plans mondial et régional

a) ii) Augmentation du nombre d'États membres et d'autres parties prenantes indiquant avoir bénéficié de l'appui de la CEA dans la mise en œuvre des engagements pris aux plans mondial et régional concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

i) Augmentation du nombre d'États membres, de communautés économiques régionales et d'institutions ayant utilisé les outils et les produits du savoir mis au point par le sous-programme en vue de l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes

ii) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales ayant adopté et mis en œuvre des programmes, politiques et stratégies

favorisant l'égalité des sexes dans les domaines de l'émancipation économique des femmes et des droits des femmes, en faisant usage des outils et connaissances créés par le sous-programme

- iii) Augmentation du nombre d'initiatives prises par les divisions et bureaux de la CEA, individuellement ou en collaboration, en vue d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans leurs activités grâce à l'appui du sous-programme

Stratégie

15.35 La responsabilité de la mise en œuvre de ce sous-programme incombe au Centre africain pour le genre et le développement social. La stratégie inclura également le renforcement de la collaboration entre le Centre et les autres divisions et bureaux de la CEA afin de rendre sa transversalisation plus efficace au sein de la Commission et d'intégrer la perspective de l'égalité hommes-femmes dans tous ses programmes de travail.

15.36 Au cours de la période biennale 2016-2017, l'appui apporté aux États membres et aux communautés économiques régionales par le sous-programme sera intensifié, afin que soient adoptés et mis en œuvre des programmes, des politiques et des stratégies engagés pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes. Les interventions cibleront principalement les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et l'accent sera mis sur la collaboration stratégique avec les autres ministères d'exécution afin que cette préoccupation soit intégrée dans les politiques menées par d'autres secteurs.

15.37 Le sous-programme prévoit des travaux de recherche reposant sur des données factuelles dans les domaines de l'émancipation économique des femmes ; pour ce faire, on utilisera des instruments tels que l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et on mettra au point de nouveaux produits du savoir, dont des monographies sur la situation des femmes par pays. Des outils seront utilisés pour évaluer dans quelle mesure les États membres se sont acquis de leurs obligations en matière d'égalité des sexes. La stratégie d'exécution passera aussi par l'utilisation la plate-forme de partage des solutions pour l'Afrique, de la CEA, pour mieux sensibiliser les États membres, renforcer les efforts du sous-programme en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes et mutualiser les bonnes pratiques.

15.38 Pour appuyer la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du sous-programme, il est prévu de renforcer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et les autres organismes concernés du

système des Nations Unies. En particulier, le sous-programme prévoit le renforcement des activités menées conjointement avec ONU-Femmes et mettra au point une stratégie de partenariat claire pour promouvoir et consolider les relations avec les autres partenaires, la société civile, les universités et institutions de recherche.

Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement

Composante 1 Activités sous-régionales de développement en Afrique du Nord

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur des données factuelles pour promouvoir la transformation structurelle au service d'un développement inclusif et durable dans la sous région Afrique du Nord.

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région Afrique du Nord de produire et de diffuser des statistiques de qualité et des données correspondant aux besoins du moment, pour formuler des plans et des politiques reposant sur des données factuelles et améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	a) Augmentation du nombre de profils de pays établis ou mis à jour pour promouvoir la planification et la formulation de politiques reposant sur des données factuelles, ainsi qu'une meilleure gestion de l'économie aux niveaux national et sous-régional
b) Renforcement des capacités des États membres de la sous-région Afrique du Nord de faire face aux problèmes de développement économique, social et environnemental, à l'échelle régionale et sous-régionale, en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe et grâce à la coopération et au dialogue entre États membres	b) Augmentation du nombre d'initiatives sous-régionales conçues ou mises en œuvre par les États membres, l'Union du Maghreb arabe ou d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales avec l'assistance de la CEA pour promouvoir la coopération et l'intégration sous-régionale

Stratégie

15.39 La mise en œuvre de la composante 1 du sous-programme relève de la responsabilité du bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord. La stratégie de mise en œuvre sera axée sur les dispositions pertinentes des objectifs de développement arrêtés aux niveaux international et régional, dont, en premier lieu, ceux qui découlent du dialogue au titre du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, du document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » et de la place réservée aux objectifs du développement durable, et, en second lieu, celui de la promotion de la coopération intra-africaine, notamment dans le domaine du commerce.

15.40 La stratégie du sous-programme consistera à poursuivre les efforts menés pour renforcer la capacité des pays d'élaborer des stratégies et des politiques visant à promouvoir des approches novatrices pour assurer la transformation structurelle. Le sous-programme prévoit la collecte de données pour éclairer une analyse approfondie et des recommandations concernant les options politiques à soumettre aux États membres. Il permettra de renforcer l'analyse multisectorielle et interdisciplinaire ainsi que le traitement et la systématisation des données pour la gestion de la base de données commune de la CEA, et l'élaboration de modèles analytiques. Les profils de pays demeureront l'élément phare du sous-programme.

15.41 La création de la zone continentale de libre-échange en 2017 et la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour l'accélération du commerce intra-africain exigeront un travail d'analyse précis visant à soutenir la préparation des pays d'Afrique du Nord. D'autres questions, telles que la tendance démographique à l'urbanisation et la question de la territorialisation, acquerront une importance considérable pour la sous-région. Les activités relatives à la jeunesse et à la question du genre continueront de retenir l'attention au titre du sous-programme.

15.42 Le bureau sous-régional continuera de collaborer étroitement avec les acteurs nationaux et les institutions régionales afin de renforcer leurs capacités en leur fournissant des services consultatifs, de formation et de stages, et en organisant et en encourageant les rencontres destinées à faciliter le dialogue politique et l'échange des meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

15.43 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités et les responsables publics des pays de la région, les entités de la société civile, les institutions universitaires ou du secteur privé, ainsi que les entités sous-régionales, en particulier l'Union du Maghreb arabe.

15.44 Enfin, le rayonnement de l'action menée et des principales réalisations du bureau sous-régional sera renforcé par un programme de sensibilisation dynamique, comprenant un engagement plus actif aux côtés des États membres, la mise à jour et le développement permanent du site Web et des bases de données de la CEA, une large diffusion de ses principales publications et observations, et la participation à d'importantes rencontres entre les diverses parties prenantes, à l'intérieur de la sous-région comme à l'extérieur de celle-ci.

Composante 2 Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques fondés sur des données factuelles pour promouvoir la transformation structurelle au service du développement inclusif et durable de l'Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités des États membres de la sous-région Afrique de l'Ouest de produire et de diffuser des données de qualité et actualisées à l'appui des programmes et des politiques reposant sur des données factuelles, et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional

a) Augmentation du nombre de profils de pays établis ou mis à jour à l'appui des programmes et des politiques fondés sur des données factuelles et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Renforcement de la capacité des États de l'Afrique de l'Ouest, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives régionales à l'appui de leur action en faveur du développement.

b) Augmentation du nombre d'initiatives adoptées au niveau sous-régional (y compris des recommandations de politique générale) adoptées et mises en œuvre par les États membres, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales à la suite des interventions de la CEA.

Stratégie

15.45 L'exécution de la composante 2 du sous-programme 7 incombe au bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest. La stratégie visera à aider les États membres et les communautés économiques régionales à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que le document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », les objectifs de développement durable qui y sont liés et des consultations en cours sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

15.46 La stratégie retenue pour le sous-programme consistera à renforcer la capacité des États membres de formuler des stratégies et des politiques visant à promouvoir des approches novatrices pour garantir la transformation structurelle. Le sous-programme prévoit la collecte de donnée, qui permettra d'éclairer un travail approfondi concernant l'analyse et les recommandations relatives aux choix politiques à faire, qui sera soumis pour examen aux États membres. Le sous-programme continuera de renforcer l'analyse multisectorielle et interdisciplinaire, le traitement et la systématisation des données destinées à alimenter la base de données commune de la CEA, et la mise au point de modèles analytiques.

15.47 Dans le cadre de la composante 2, le bureau sous-régional collaborera avec le Centre africain pour la statistique afin d'aider les États membres de la sous-région à améliorer leurs opérations statistiques. Il mettra au point et gèrera un répertoire sous-régional d'informations statistiques qui alimentera la base de données communes de la CEA et appuiera tous les besoins de celle-ci en matière d'analyse et de recherche.

15.48 La création de la zone continentale de libre-échange en 2017 et la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour l'accélération du commerce intra-africain exigeront un travail d'analyse précis visant à soutenir la capacité des pays d'Afrique de l'Ouest, s'agissant notamment d'établir des synergies entre les interventions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'urbanisation, les questions d'ordre démographique, la stabilité politique retiendront également l'attention, dans le cadre du sous-programme de la période biennale.

15.49 Dans le cadre de sa composante d'initiatives spéciales, le bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest mènera des recherches reposant sur des données factuelles pour appuyer la mise en œuvre de politiques de développement social et économique durable. Cette composante du sous-programme portera aussi sur les changements climatiques, les migrations internationales, le commerce et l'infrastructure. Tout en renforçant ses relations avec la CEDEAO et de l'UEMOA, le bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest continuera de collaborer étroitement avec d'autres parties prenantes, dont le Secrétariat du NEPAD et la BAD.

Composante 3 Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur des données factuelles pour promouvoir la transformation structurelle au service du développement inclusif et durable de l'Afrique centrale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région Afrique centrale de produire et de diffuser des données de qualité et actualisées à l'appui des programmes et des politiques reposant sur des données factuelles et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional	a) Augmentation du nombre de profils de pays établis ou mis à jour à l'appui des programmes et des politiques reposant sur des données factuelles et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional
b) Renforcement des capacités des États membres, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales	b) Augmentation du nombre d'initiatives décidées au niveau régionale, conçues ou mises en œuvre par la CEMAC ou la CEEAC, avec l'aide de la CEA

Stratégie

15.50 Le bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale mettra en œuvre la composante 3 du sous-programme 7 en étroite collaboration avec les divisions de la CEA et, en particulier, avec le Centre africain pour la statistique. La stratégie de mise en œuvre visera à appuyer de manière opportune l'action que mèneront les États membres de la sous-région pour améliorer leurs opérations statistiques et fournir rapidement les données et produits d'information aux utilisateurs. À cet égard, l'action correspondant à la composante 3 sera menée en étroite collaboration avec les organismes nationaux de statistique, aux fins de recueillir une grande variété de statistiques, dont des données sur le suivi des objectifs de développement durable, des recensements, des enquêtes, et des indicateurs de classification et le développement économique. Avec le concours du Centre africain pour la statistique, le bureau sous-régional offrira aux États membres ses compétences techniques et les technologies modernes à sa disposition pour recueillir, traiter et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées.

15.51 Dans le cadre de la composante 3 du sous-programme 7, le bureau sous-régional s'emploiera également à produire des profils de pays qui lui permettront de formuler des conseils à l'intention des États membres, relatifs à leur programme de développement. Ces profils comprendront des recherches, des analyses, des prévisions, la mise au point d'indicateurs et de tendances concernant diverses statistiques, relatives notamment à la production, au commerce, à la gouvernance, à l'extraction minière, à l'agriculture, à la macroéconomie, aux variables monétaires et financières, aux transferts de fonds et à d'autres grandes variables sociales et économiques.

15.52 Les initiatives spéciales pour la sous-région feront écho aux priorités définies par les communautés économiques régionales, pour ce qui est du relèvement après un conflit, l'intégration régionale ainsi que le développement économique, social et environnemental. L'action menée au titre de la composante 3 aidera les communautés économiques régionales et les États membres de l'Afrique centrale à formuler et à mettre en œuvre des programmes et des activités conformément aux priorités du NEPAD, du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, une fois adopté par l'Assemblée générale, du programme de transformation structurelle, ainsi que des objectifs généraux de développement arrêtés au niveau international.

15.53 Dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre, une attention particulière sera aussi accordée à la création et à la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour tirer profit des meilleures pratiques et les diffuser auprès des États membres et de leurs organisations, ainsi qu'à la gestion du répertoire sous-régional d'informations statistiques afin d'alimenter la base de données commune et de répondre aux besoins de la Commission en matière d'analyse et de recherche. Pour ce faire, le bureau sous-régional œuvrera en étroite concertation avec les communautés économiques régionales et renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires présents dans la sous-région, notamment le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale et la Banque des États de

l'Afrique centrale, de manière à instaurer une meilleure synergie et à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. Le mécanisme de coordination sous-régional organisé par le bureau servira de plate-forme de consultation officielle.

Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur les données factuelles pour promouvoir la transformation structurelle au service du développement inclusif et durable dans la sous-région Afrique de l'Est

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités des États membres de la sous-région Afrique de l'Est de produire et de diffuser des données de qualité et actualisées à l'appui des programmes et des politiques fondés sur des données factuelles et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional

a) i) Augmentation du nombre de profils de pays ou de profils sous-régionaux établis ou mis à jour à l'appui des programmes et des politiques reposant sur des données factuelles, et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional

ii) Augmentation du nombre de concertations et de communautés de pratiques

b) Renforcement de la capacité des États membres de l'Afrique de l'Est et des organisations régionales de mettre en œuvre des initiatives sous-régionales à l'appui des priorités de développement de la sous-région

b) i) Augmentation du nombre d'initiatives sous-régionales conçues et appliquées par les organisations régionale de l'Afrique de l'Est avec l'aide de la CEA

ii) Augmentation du nombre de conseils et de recommandations relatifs aux politiques à mener et aux services consultatifs rendus aux pays sortant d'un conflit et aux États insulaires

Stratégie

15.54 La mise en œuvre de la composante 4 du sous-programme 7 incombe au bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est, qui couvre les 14 États membres et cinq communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales. Dans le cadre de ses objectifs et des réalisations escomptées, le bureau sous-régional entreprendra des recherches stratégiques et augmentera le nombre de profils de pays et de profils sous-régionaux afin de améliorer la capacité de direction et d'appropriation du programme de transformation structurelle, économique et sociale de la sous-région Afrique de l'Est. Le bureau sous-régional travaillera aussi en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique et les offices nationaux de statistique afin que le renforcement des statistiques nationales et des données relatives au continent puisse inspirer une planification rationnelle du développement. Dans le cadre de la

stratégie de renforcement des capacités de la CEA, un appui consultatif et une aide au développement des capacités, ciblés et multidisciplinaires, seront fournis à un certain nombre d'États membres prioritaires (pays se relevant d'un conflit, petits États insulaires), aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales pour accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales à haut impact, conformément aux objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La création de partenariats novateurs avec les centres de réflexion régionaux et nationaux, les organisations non gouvernementales et les organisations du secteur privé sera encouragée, afin d'obtenir de meilleurs résultats et de faire des économies d'échelle.

15.55 Les prises de position et le dialogue seront défendus dans le cadre de l'action de plaidoyer, de facilitation des connaissances et de gestion de la CEA. Les synergies de l'ensemble du système des Nations Unies, la collaboration interinstitutions, la planification conjointe et la mise en œuvre des programmes seront renforcés dans le cadre du mécanisme sous-régional de coordination pour l'Afrique orientale et australe.

Composante 5 Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres, des Communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler des politiques reposant sur des données factuelles pour promouvoir la transformation structurelle au service du développement inclusif et durable en Afrique australe

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de produire et de diffuser des statistiques de qualité et actualisées à l'appui de programmes et de politiques reposant sur des données factuelles, et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional

a) Augmentation du nombre de profils de pays établis ou mis à jour à l'appui de programmes et de politiques reposant sur des données factuelles, et de l'amélioration de la gestion économique aux niveaux national et sous-régional

b) Renforcement des capacités des États membres de la sous-région Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales en appui à l'action qu'ils mènent pour le développement.

b) Augmentation du nombre d'initiatives convenues au niveau régional mises en œuvre par les États membres de la sous-région Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec l'aide de la CEA

Stratégie

15-56 La mise en œuvre de la composante 5 du sous-programme 7 incombe au bureau sous-régional pour l'Afrique australe, situé à Lusaka, qui couvre les 11 pays suivants: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et

Zimbabwe. L'action correspondant à la composante 5 sera menée en étroite collaboration avec le Centre africain pour la statistique, en utilisant les technologies modernes pour recueillir, compiler et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées relatives à la sous-région ; de plus, un répertoire sous-régional d'informations statistiques sera créé et permettra d'alimenter la base de données commune de la CEA et de répondre à tous les besoins en matière d'analyse et de recherche de la Commission. Le bureau coopèrera avec le Centre pour apporter aux États membres de la sous-région l'aide qui leur sera nécessaire pour améliorer leurs opérations statistiques.

15.57 Dans le cadre de la composante 5 du programme 7, le bureau sous-régional s'emploiera également à produire des profils de pays, qui doivent permettre de formuler des conseils stratégiques à l'appui du programme de développement des États membres de la sous-région. La composante 5 fera également une large place aux initiatives spéciales pour la sous-région. La stratégie consistera avant tout à organiser des réunions et à apporter un appui technique et des services consultatifs aux États membres, au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et aux autres organisations sous-régionales, en vue d'améliorer leurs capacités d'intégration régionale, s'agissant notamment des domaines nouveaux ou prioritaires pour l'Afrique australe. Dans le cadre de l'initiative spéciale, les programmes et les activités seront axés sur l'élaboration de documents directifs visant à appuyer la mise en œuvre des priorités de développement économique et social des communautés économiques régionales, dans le contexte du mécanisme de coordination sous-régionale et du NEPAD, et sur la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, une fois adopté par l'Assemblée générale.

15-58 Une attention particulière sera accordée à la création et à la gestion de réseaux de savoirs et d'informations pour tirer profit des pratiques de référence et les diffuser auprès des États membres et de leurs organisations. Le bureau sous-régional renforcera et complètera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires du développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'effet des activités et des interventions de la CEA en Afrique australe.

Sous-programme 8: Planification du développement et administration

Objectif de l'Organisation: Améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement au service de la transformation économique et sociale en Afrique par la formation et autre activités de développement des capacités.

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la capacité des États membres en vue de la planification du développement axée sur les résultats, y compris la formulation de projets de long terme, l'élaboration et la planification de politiques sectorielles, la planification urbaine et régionale, et la planification décentralisée.

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays, de départements ministériels et de structures infranationales qui adoptent des politiques et approches appropriées de planification en vue d'atteindre leurs buts et objectifs stratégiques conformément aux lignes directrices et recommandations du sous-programme.

- ii) Augmentation du nombre de départements et d'institutions nationaux ou infranationaux en Afrique qui mettent en œuvre des politiques, approches et outils innovants pour la planification et la mise en œuvre du développement en conformité avec les lignes directrices ou les recommandations issues des activités menées au titre du sous-programme.
- iii) Augmentation du nombre de participants qui ont tiré parti des activités de formation menées au titre du sous-programme pour améliorer leur action en matière de planification du développement, d'administration publique et de gestion axée sur les résultats.
- b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des approches plus efficaces dans le domaine de la formulation, de la gestion, du suivi et de l'évaluation des politiques économiques.
- b) Augmentation du nombre de pays ayant adopté des approches novatrices ou améliorées pour la formulation et la gestion des politiques de développement, conformément aux recommandations du sous-programme.
-

Stratégie

15.59 La mise en œuvre de ce sous-programme incombe à l'Institut africain du développement économique et de planification (IDEP) qui fait office d'antenne de formation de la CEA et de première source de renforcement des capacités pour les gouvernements africains. En conséquence, l'IDEP travaillera en étroite collaboration avec les autres divisions, bureaux sous-régionaux et centres de la Commission, en faisant du renforcement des capacités dans ses différentes dimensions au sein de la région un principe fondamental d'orientation. Dans le cadre du sous-programme, une coordination sera assurée avec le Centre africain pour le genre et le développement social afin que la problématique hommes-femmes soit intégrée dans ses activités.

15.60 Dans le cadre du retour à la planification du développement et de la formulation de projets de long terme à travers le continent, et au regard des objectifs déclarés de la majorité des pays africains de tirer parti de la croissance économique actuelle pour parvenir au statut de pays émergent ou à revenu intermédiaire en une génération, ainsi que de la mise en place des cadres de politique sociale nécessaires pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, le travail de l'Institut revêt une importance et une pertinence nouvelles.

15.61 La stratégie à suivre tiendra compte des nouvelles demandes formulées par les États membres et, particulièrement, des priorités de l'Union africaine telles qu'établies dans l'Agenda 2063. Au nombre des activités devant être mises en œuvre par l'IDEP figurent des programmes complets de

formation et des services de coopération à l'intention des gouvernements et des autres parties prenantes concernées, la recherche appliquée et la création de réseaux d'échange de connaissances entre les parties prenantes, particulièrement celles dont les activités ont trait à la performance du secteur public dans la région. L'Institut prendra de nouvelles initiatives majeures pour consolider sa position de principal centre de formation en matière de planification et de gestion publique de la région.

15.62 Au plan stratégique, l'Institut vise à apporter sa contribution au renforcement et à la consolidation des capacités des pays africains afin de leur permettre de déployer, de façon autonome, les outils de planification du développement pour réaliser leur principal objectif qu'est la transformation structurelle de leurs économies et de leurs sociétés. Pour ce faire, l'Institut procède à un investissement considérable dans l'intensification du renforcement, du renouvellement et du développement de ses capacités, les services consultatifs, ainsi que les programmes et activités de concertation destinées aux cadres moyens et supérieurs des gouvernements africains, un accent particulier étant mis sur la future génération de jeunes professionnels et de fonctionnaires femmes. Il étendra ses partenariats mondiaux, y compris la collaboration avec les universités et les cercles de réflexion africains, dans le but de renforcer ses capacités pour offrir des formations décentralisées à travers le continent. Par ailleurs, des possibilités d'apprentissage en ligne seront offertes aux cadres des États membres afin d'élargir la portée, l'échelle et l'impact des programmes et de promouvoir une culture de formation continue et de recyclage. L'Institut étudiera également la possibilité de mener des interventions de recyclage/de perfectionnement sur mesure, et des efforts seront faits pour créer des interfaces entre les gestionnaires et leaders du secteur public et les partenaires pertinents des organisations du secteur privé et de la société civile.

Sous-programme 9: Développement social

Objectif de l'Organisation: Promouvoir un développement humain et social durable, équitable et inclusif en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer les préoccupations de développement social dans les politiques et stratégies, en mettant un accent particulier sur l'emploi, la protection sociale, les questions liées à la population et aux jeunes, ainsi que leurs dimensions sexospécifiques.

a) i) Augmentation du nombre d'États membres ayant adopté des politiques et programmes qui tiennent compte des préoccupations majeures de développement social, notamment l'emploi, la protection sociale, les questions liées à la population et aux jeunes, ainsi que leurs dimensions sexospécifiques.

ii) Augmentation du nombre d'États membres jugeant utiles les publications, recommandations et bases de données de bonnes pratiques de la CEA aux fins de l'intégration des questions de développement social dans l'ensemble de leurs politiques, plans et programmes nationaux de développement.

b) Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer/réviser les politiques et programmes urbains favorisant un développement inclusif, avec un accent particulier sur la création d'un nombre supérieur d'emplois, les possibilités économiques et l'amélioration des conditions de vie, y compris l'intégration des politiques urbaines dans les programmes nationaux de développement.

b) i) Augmentation du nombre d'États membres ayant adopté des politiques et programmes urbains favorisant un développement inclusif, avec un accent particulier sur la création de plus d'emplois, l'accroissement des possibilités économiques et l'amélioration des conditions de vie.

ii) Augmentation du nombre de pays utilisant les recommandations et outils de la CEA pour intégrer les politiques urbaines dans leurs politiques et programmes nationaux de développement.

Stratégie

15.63 La mise en œuvre de ce sous-programme incombe à la Division des politiques de développement social. Elle sera axée sur les domaines stratégiques suivants: l'emploi, le sous-emploi et le secteur non structuré ; la protection sociale et, enfin, la population et l'urbanisation. L'accent sera

également mis sur l'édification de sociétés inclusives, par le biais du suivi de l'application par les États membres des différents accords et instruments internationaux et régionaux, notamment ceux portant sur les jeunes, la population, le vieillissement, les populations autochtones, les personnes handicapées et les migrations.

15.64 La stratégie sera également axée sur la recherche appliquée, l'analyse et la diffusion des résultats concernant les choix de politique sociale, les stratégies et programmes, de façon à offrir une base de décision aux États membres. Les bonnes pratiques en matière de systèmes de protection sociale, d'options concernant les politiques sociales, de stratégies et programmes seront analysées aux fins d'adaptation et de reproduction à plus large échelle. En outre, la stratégie mettra l'accent sur des travaux de recherche fondés sur les faits et la concertation sur le développement social dans le but d'améliorer les indicateurs sociaux des pays africains.

15.65 Au cours de la période considérée, une recherche sur les politiques sera conduite au titre du sous-programme, sur la question des mouvements de population, notamment les migrations internes et internationales, les déplacements et la redistribution de la population, et leurs liens avec le développement économique et social, afin d'aider les États membres à intégrer les mouvements de population et la migration dans les plans et stratégies nationaux de développement.

15.66 Compte tenu de l'intensification de l'urbanisation dans la plupart des pays africains, le sous-programme prévoit également des recherches et des activités normatives et analytiques sur les possibilités et les défis que pose la gestion urbaine, notamment les questions comme les déficits d'infrastructure, l'accès aux services, les taudis urbains, l'eau et l'assainissement, l'environnement et le logement. Des documents directifs seront élaborés sur la viabilité financière des zones urbaines et la capacité des pays de gérer l'urbanisation.

Textes portant autorisation des sous-programmes

55/2	Déclaration du Millénaire
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/142	Participation des femmes à la vie politique
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/228	Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
64/234	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
65/10	Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
65/173	Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
65/174	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
65/175	Coopération pour le développement industriel

- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/218 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/263 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
- 65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 65/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 66/137 Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
- 66/139 Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
- 66/155 Le droit au développement
- 66/158 Le droit à l'alimentation
- 66/161 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/217 Mise en valeur des ressources humaines
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire

66/222	Année internationale de l'agriculture familiale (2014)
66/223	Vers des partenariats mondiaux
66/224	Autonomisation des populations et développement
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
68/191	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de fille
68/198	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
68/199	Commerce international et développement
68/204	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
68/208	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
68/209	Les technologies agricoles au service du développement
68/210	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
68/220	Science, technologie et innovation au service du développement
68/222	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
68/227	Participation des femmes au développement
68/234	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés, en particulier le secteur privé

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
1999/5	Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités
2004/246	Coopération régionale
2007/4	Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
2007/33	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/6	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (sous-programme 10)
2009/19	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
2009/20	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2009/25	Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/29	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2009/32	Pays africains qui sortent d'un conflit
2011/6	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
2011/7	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2011/8	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
2012/8	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2013/9	Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2013/10	Science et technologie au service du développement
2013/26	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2013/44	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
2013/2	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

853 (XL)	Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
866 (XLIII)	Objectifs du Millénaire pour le développement
868(XLIII)	Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique
870 (XLIII)	Changements climatiques et développement en Afrique
872 (XLIII)	Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique

878 (XLIII)	Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique
880 (XLIV)	Objectif du Millénaire pour le développement
881 (XLIV)	Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités et du Programme du NEPAD
883 (XLIV)	Mécanisme africain de mutualisation des risques: Un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes
885 (XLIV)	Financement de la santé en Afrique
886 (XLIV)	Flux financiers illicites (Sous-programmes 1et 3)
907 (XLVI)	Industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique,
908 (XLVI)	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique
910 (XLVI)	Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015
911 (XLVI)	Statistique et développement de la statistique

Sous-programme 1 Analyse macroéconomique

Résolutions de l'Assemblée générale

48/180	L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
54/128	Action contre la corruption
54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
54/204	Les entreprises et le développement
60/34	Administration publique et développement
61/214	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
62/7	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
64/82	Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme
64/116	L'état de droit aux niveaux national et international
64/148	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en oeuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

- 64/193 Suivi et mise en oeuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 65/75 Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
- 65/94 Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale
- 65/123 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement
- 65/169 Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme
- 65/286 Mise en oeuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 65/313 Suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/314 Modalités du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/152 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 66/163 Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation
- 66/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoir d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Viabilité de la dette extérieure et développement
- 66/209 Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
- 66/210 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/288 L'avenir que nous voulons
- 67/199 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 68/199 Commerce international et développement

68/204 Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résolutions du Conseil économique et social

2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement

2005/3 Administration des affaires publiques et développement

2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous

2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

2009/23 Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité

2009/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

2009/33 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

2011/9 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

2012/8 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/2012/26, chapitre I, section A, proj. résolution II and E/2012/SR.46)

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

848 (XL) Financement du développement

862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures

865 (XLII) Crise financière et économique mondiale

869 (XLIII) Examen régional africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

876 (XLIII) Mise en place des institutions financières africaines

879 (XLIV) Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique

886 (XLIV) Flux financiers illicites

Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce

Résolutions de l'Assemblée générale

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
- 58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 65/153 Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement, 2008
- 65/154 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 66/68 Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et à des instruments connexes
- 66/94 Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session
- 66/158 Le droit à l'alimentation
- 66/185 Commerce international et développement
- 66/190 Produits de base
- 66/195 Les technologies agricoles au service du développement
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/198 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/199 Stratégie internationale de prévention des catastrophes

66/202	Convention sur la diversité biologique
66/205	Développement durable dans les régions montagneuses
66/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
66/210	Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
66/214	Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
66/219	Coopération Sud-Sud
66/220	Développement agricole et sécurité alimentaire
66/223	Vers des partenariats mondiaux

Résolutions du Conseil économique et social

2004/48	Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2011/12	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
2011/25	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

800 (XXX)	Stratégie et Plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
801 (XXX)	Sécurité et autosuffisance alimentaires en Afrique
818 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
822 (XXXI)	Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales
847 (XL)	Aide pour le commerce

- 867 (XLIII) Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique
877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique

Sous-programme 3 Innovation, technologie et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Résolutions de l'Assemblée générale

- 2692 (XXV) Souveraineté permanente des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles et expansion des sources intérieures d'accumulation aux fins du développement économique
- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 64/201 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 65/311 Multilinguisme
- 65/41 Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale
- 65/68 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
- 66/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/211 Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles
- 66/211 Science et technique au service du développement
- 66/288 L'avenir que nous voulons
- 68/220 Science et technique au service du développement

- 68/210 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 68/208 Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
- 68/198 Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2011/16 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2011/17 Science et technologie au service du développement
- 2012/6 Science et technologie au service du développement
- 2012/8 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 2013/9 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2013/10 Science, technologie et innovation au service du développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 758 (XXVIII) Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
- 766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration en Afrique
- 789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable de l'Afrique
- 795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique
- 812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI)
- 817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie
- 887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 884 (XLIV) Changement climatique et développement durable en Afrique

Sous-programme 4 : Statistique

Résolutions du Conseil économique et social

- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques

Résolution de la Commission économique pour l'Afrique

- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique
- 911 (XLVI) Statistics and Statistical Development

Sous-programme 5 : Renforcement des capacités

Résolutions de l'Assemblée générale

- 63/267 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 63/310 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 64/258 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 66/286 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 67/226 Quadrennial Comprehensive Policy Review

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

- 2004/16 Implementation of the social objectives of the New Partnership for Africa's Development
- 2007/28 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2011/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2013/26 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Sous-programme 6 : L'égalité hommes-femmes et les femmes dans le développement

Résolutions de l'Assemblée générale

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/189 Journée internationale des veuves
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/129 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/140 Les petites filles
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 68/191 Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
- 68/227 Participation des femmes au développement

Résolutions du Conseil économique et social

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement

	du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
2004/4	Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/12	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2009/13	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2012/8	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2012/24	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

Sous-programme 7 : Activités sous-régionales pour le développement

- Composante 1 : Activités sous-régionales en Afrique du Nord**
- Composante 2 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**
- Composante 3 : Activités sous-régionales en Afrique centrale**
- Composante 4 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**
- Composante 5 : Activités sous-régionales en Afrique australe**

Résolutions de l'Assemblée générale

56/180	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
65/90	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
66/201	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
66/214	Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 828 (XXXII) Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets: renforcement de la présence de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales: Relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée à la 1^{ère} réunion du Comité ministériel de suivi)
- 874 (XLIII) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

Sous-programme 8 : Planification du développement et administration

Résolutions du Conseil économique et social

- 2011/13 Institut africain de développement économique et de planification

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

- 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique
- 839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification
- 846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification
- 851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification
- 875 (XLIII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification
- 908 (XLVI) Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique

Sous-programme 9 : Politiques de développement social

Résolutions de l'Assemblée générale

- 47/5 Proclamation sur le vieillissement
- 49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse: dialogue et compréhension mutuelle
- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/163 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
- 65/170 Migrations internationales et développement
- 65/183 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
- 65/234 Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
- 65/238 Portée, modalités, forme et organisation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
- 65/267 Organisation de la Réunion de Haut niveau pour la jeunesse
- 65/273 Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015
- 65/277 Déclaration politique sur le VIH/sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle

66/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
66/123	Rôle des coopératives dans le développement social
66/124	Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
66/125	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
66/126	Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
66/127	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique
66/135	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
66/141	Droits de l'enfant
66/172	Protection des migrants
66/207	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
66/213	Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
66/229	Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif
68/226	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
S-24/2	Nouvelles initiatives de développement social

Résolutions du Conseil économique et social

1997/2	Migrations internationales et développement
2001/42	Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté
2003/13	Coopération nationale et internationale au service du développement social : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2004/48	Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
2005/13	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)

2007/27	Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
2012/8	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2012/9	Élimination de la pauvreté
2012/24	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2012/26	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie
2013/28	Intégration de la question du handicap dans les programmes de développement d'ici à 2015 et au-delà

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable
832 (XXXIII)	Le VIH/sida en Afrique
909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique

Commission de la population et du développement

2007/1	Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement
2010/1	Santé, morbidité, mortalité et développement
2011/1	Fécondité, santé procréative et développement
2011/101	Commission de la population et du développement : thèmes retenus en 2013 et 2014